

 <p>CDBaD 18 Comité du Cher de Badminton</p>	<h2>Championnat Départemental Interclubs</h2>	Formulaire 1	
		Adoption : 30/05/2023	
		Entrée en vigueur : 01/06/2023	
	Engagement d'une équipe		Validité : saison 2023 / 2024
		Nombre de pages : 2	

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé à la Commission Départementale Interclubs, accompagné des droits d'engagement, avant la date limite d'inscription. Remplir un formulaire par équipe.

1. Informations générales

Nom et sigle du club :	
Nom du gymnase, adresse, ville :	

2. Informations sur les créneaux disponibles

Merci d'indiquer les créneaux disponibles du lundi au vendredi, de **deux heures minimum et débutant au minimum à 19h**, pour les rencontres du championnat :

Créneau	Jour de la semaine	Heure de début	Heure de fin
1			
2			

3. Coordonnées du président du club inscrivant l'équipe

Nom, Prénom	E-mail	Téléphone

4. Coordonnées du président du club partenaire en cas d'entente, pour la D3 uniquement

Nom, Prénom	E-mail	Téléphone

5. Coordonnées du capitaine de l'équipe

Nom, Prénom	E-mail	Téléphone	N° de licence

6. Coordonnées du juge-arbitre de l'équipe (D1 et D2) ou du GEO (D3)

Nom, Prénom	E-mail	Téléphone	N° de licence

 <p>CDBaD 18 Comité du Cher de Badminton</p>	Championnat Départemental Interclubs	Formulaire 1
		Adoption : 30/05/2023
		Entrée en vigueur : 01/06/2023
	Engagement d'une équipe	Validité : saison 2023 / 2024
		Nombre de pages : 2

7. Inscription de l'équipe

Championnat Départemental Interclubs		
N° de l'équipe	Division (D1,D2, D3)	Montant

8. Engagement du juge-arbitre (D1 et D2) ou du GEO (D3)

Je soussigné(e),,
m'engage à officier à chaque journée pour laquelle le club reçoit à domicile.

Signature du juge-arbitre (D1 et D2) ou du GEO (D3)

9. Signatures

Je soussigné(e), président du club
et capitaine de l'équipe
nous engageons à respecter et faire respecter par notre équipe le règlement de la compétition dès son entrée en vigueur.

Fait à, le

Président du club	Capitaine de l'équipe

Ce formulaire d'engagement est à retourner à l'adresse indiquée à l'annexe 1. Le paiement des droits d'engagement peut se faire par chèque ou par virement (avec le libellé ICD_ *sigle-du-club*_division).